

15ème législature

Question N° : 25937	De Mme Huguette Bello (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Dédoubllement des CP et CE1 : adaptations pédagogiques en CE2	Analyse > Dédoubllement des CP et CE1 : adaptations pédagogiques en CE2.
Question publiée au JO le : 21/01/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 14/07/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les adaptations pédagogiques à prévoir pour la rentrée scolaire 2020-2021 pour les enfants ayant bénéficié du dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP) et en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Mise en œuvre à la rentrée de 2017, cette mesure concerne environ 300 000 élèves en 2019, soit 20 % d'une classe d'âge. Ce sont les premières cohortes d'élèves pour lesquelles les apprentissages de base ont eu lieu dans des classes à effectifs très réduits. Se pose à présent la question de leurs conditions d'accueil en CE2 où ils seront inscrits pour la première fois dans des classes à effectifs plus nombreux. Aussi, elle lui demande si des mesures de transition sont prévues pour que ce passage se déroule de la manière la plus harmonieuse possible.